

Présenté par



Coordination de la
journée mondiale de l'eau



Identité visuelle et campagne de
communication de la journée
mondiale de l'eau



Journée mondiale de l'eau

2 0 1 0

2 2 . 0 3 . 2 0 1 0

www.worldwaterday2010.info

De l'eau propre pour un monde sain

Aujourd'hui, Journée mondiale de l'eau, nous réaffirmons que l'eau propre est source de vie et que notre existence dépend de la manière dont nous protégeons la qualité de nos ressources en eau

Qualité de l'eau : des gens en bonne santé, des écosystèmes salubres

L'eau est la base de la vie sur la terre. La qualité de la vie dépend directement de celle de l'eau. Une eau de bonne qualité soutient des écosystèmes salubres et, partant, conduit à l'amélioration du bien-être de l'homme. Cependant, la mauvaise qualité de l'eau se répercute sur l'environnement et le bien-être de l'homme. Ainsi, les maladies transmises par l'eau causent la mort de plus d'un million et demi d'enfants chaque année.



La qualité des ressources en eau est de plus en plus menacée par la pollution. Une pollution des ressources hydrologiques sans précédent dans l'histoire est imputable à l'activité humaine des 50 dernières années. Selon les estimations, plus de 2,5 milliards de personnes dans le monde vivent sans moyens d'assainissement adéquats. Chaque jour, 2 millions de tonnes d'eaux usées et autres effluents s'infiltrent dans les nappes phréatiques de la planète. Le problème est plus grave encore dans les pays en développement où plus de 90% des eaux d'égout et 70% des déchets industriels non traités sont déversés dans les eaux superficielles.

Protection de la qualité de l'eau : une responsabilité partagée dans l'intérêt de tous

Nous vivons tous « en aval » et, de ce fait, il appartient à chacun d'entre nous d'assurer la protection des sources d'eau contre la pollution. Le soin ne peut en être laissé aux autorités publiques seules. Tous les secteurs, publics et privés, doivent prendre des mesures appropriées et adéquates pour prévenir la pollution. Il faut pour ce faire un engagement ferme de toutes les parties prenantes, depuis les individus et les communautés locales jusqu'aux organisations internationales, non gouvernementales et celles de la société civile. Les mesures devraient être différenciées selon le type d'utilisation de l'eau et les acteurs concernés, c'est-à-dire selon qu'il s'agit d'une personne à titre individuel ou d'une société.



Il est urgent d'accélérer la recherche, le contrôle et l'évaluation de la qualité de l'eau aux niveaux mondial, régional et local en adoptant une approche intégrée prenant le bassin comme unité de gestion. Les résultats de la recherche scientifique devraient permettre d'élaborer des politiques et des méthodes de mise en œuvre rationnelles. Par ailleurs, des postes réglementaires disposant d'effectifs et de moyens financiers suffisants sont nécessaires pour veiller au respect de la réglementation.

L'eau propre est la base de la vie sur la terre. Nous avons déjà le savoir-faire et les compétences voulus pour assurer la qualité de l'eau. Ayons maintenant la volonté de le faire. La vie et la prospérité de l'humanité dépendent de ce que nous ferons aujourd'hui pour être les maîtres et non les pollueurs de cette ressource on ne peut plus précieuse qu'est l'eau propre.

Des efforts concertés pour protéger la qualité de l'eau dans l'intérêt de tous

Les ressources en eau du fleuve Sénégal en Afrique occidentale ont leur origine dans quatre pays qu'il traverse : la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Ces pays partageant le souci de la gestion durable de la quantité et de la qualité de l'eau, l'Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) a été créée en 1972. L'OMVS fournit des informations sur l'état de cette ressource et de l'écosystème qui y est associé et joue le rôle d'institution clé dans le cadre de laquelle les parties conviennent des projets futurs, de la fourniture des garanties d'usage et des priorités sectorielles.

(Source : Secrétariat de la Convention sur la biodiversité, 2009. Eau potable, biodiversité et réduction de la pauvreté : un guide des bonnes pratiques (sous presse)).



La Directive de l'Union européenne sur le traitement des eaux urbaines résiduaires a pour but de protéger l'environnement contre les effets défavorables du déversement de ces eaux et de celles de certains secteurs industriels et porte sur la collecte, le traitement et le déversement des eaux résiduaires domestiques, du mélange d'eaux résiduaires et d'eaux résiduaires de certains secteurs industriels. Pour être plus précis, la directive prescrit le niveau de traitement requis avant déversement. Ainsi, pour des agglomérations de plus de 2 000 habitants, la collecte et le traitement des eaux résiduaires doivent être assurés; tous les déversements des agglomérations de plus de 2 000 habitants doivent faire l'objet d'un traitement secondaire et celles de plus de 10 000 habitants doivent également faire l'objet d'un traitement plus important. Pour être déversées dans les systèmes de collecte des eaux résiduaires urbaines, toutes les eaux urbaines résiduaires, celles de l'industrie alimentaire et les effluents industriels doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. Le fonctionnement des installations de traitement et les cours d'eau naturels doivent être surveillés et, le cas échéant, l'élimination et la réutilisation des boues résiduaires, de même que la réutilisation de l'eau provenant des eaux traitées doivent être soumises à des contrôles.

(Source : Programme mondial d'évaluation des ressources en eau. 2009. Troisième rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau : l'eau dans un monde qui change)

Pour tout complément d'information sur ce que vous pouvez faire, veuillez
consulter le site www.unwater.org/worldwaterday/index_fr.html